



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE REPARATIONS ET/OU DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART DANS LA REGION DE SAINT LOUIS

D/1423/A3

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2019.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux d'entretien, de réparations et/ou de constructions d'ouvrages d'art dans la région de Saint Louis.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux d'entretien, de réparations et/ou de constructions d'ouvrages d'art dans la région de Louga. Les travaux sont constitués d'un (1) seul lot.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL** tous les jours ouvrables, du lundi au Vendredi, de 09h à 17h l'après-midi **Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mgaye@ageroute.sn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar à compter du **10 février 2020 de 09 heures à 17 heures**. Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.
6. Les exigences en matière de qualifications sont :

i) avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années à partir de 2016 (2016, 2017 et 2018), un chiffre d'affaires moyen annuel de **cent quatre-vingt millions (180 000 000) FCFA**.

ii) pouvoir justifier des liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'un établissement financier d'un montant minimum de **cent millions (100 000 000) FCFA**.

iii) avoir réalisé, au cours des cinq (5) dernières années à partir de 2015, deux (2) prestations de même nature chacune de valeur de **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) FCFA**.

Les prestations de même nature peuvent être des travaux de construction d'infrastructures (routes, digues, barrages, etc.) pour lesquels des ouvrages d'art ou d'autres ouvrages en béton armé d'envergure comparables ont été réalisés. Dans ce cas, le nombre d'ouvrages, leur nature ou leur fonction de même que leur coût devront être spécifiés dans l'attestation délivrée par le Maître d'ouvrage. Dans le cas contraire, la prestation ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des offres.

Pour la justification de ces projets, les Candidats devront fournir les attestations des travaux réalisés ou les procès-verbaux de réception y relatifs signés. Les prestations qui ne seront pas accompagnées d'attestations ou de procès-verbaux de réception dûment signés ne seront pas comptabilisées.

De plus, ne seront pris en compte que les travaux réalisés à hauteur de 80% au minimum et attestés par les maîtres d'ouvrages ou d'autres donneurs d'ordres.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA** par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.
8. Les offres devront être soumises à l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **10 mars 2020 à 10 heures 30 minutes précises**.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'AGEROUTE SENEGAL à l'adresse ci-dessus le **10 mars 2020 à 10 heures 30 minutes précises**.
10. Les offres doivent être valides pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de leur remise, et comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions (2 000 000) FCFA**. La garantie de soumission reste valable 28 jours après expiration de la durée de validité des offres.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE